

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 5 juillet 2023



Madame,

Par la présente, nous assurons un suivi du courriel que vous avez transmis au premier ministre, Monsieur François Legault, le 24 mai 2023. Dans votre courriel, vous mentionnez souhaiter que les deux appareils auditifs qui vous sont recommandés soient couverts par le Gouvernement du Québec.

Le programme ministériel des appareils auditifs est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Il s'adresse à tous les usagers qui répondent aux critères d'admissibilité et qui souhaitent se procurer des appareils auditifs. Ce programme couvre les frais des appareils ainsi que les services afférents nommés au règlement. Si vous désirez de plus amples informations, veuillez suivre le lien vers le site Web de la RAMQ afin de prendre connaissance du programme : [Aides auditives](#).

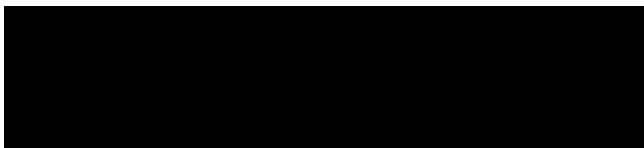
Soyez assurée que nous sommes sensibles aux préoccupations que vous soulevez, notamment celle indiquant que le programme actuel n'octroie qu'une prothèse aux personnes retraitées.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la RAMQ sont responsables du suivi et de l'application réglementaire du programme. Des travaux sont en cours entre nos deux organisations afin de réviser ce dernier pour répondre adéquatement aux besoins des usagers. L'appareillage binaural fait notamment partie des analyses et des travaux en cours.

... 2

En terminant, nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous écrire et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Richard Penney

N/Réf. : 23-MS-03204